DISCOURS DINER DU CRIF 22 octobre 17

Madame La Ministre de la Justice,

Madame l’Ancienne Ministre,

Monsieur Le Préfet de l’Isère,

Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole,

Madame La Conseillère Régionale représentant monsieur Laurent Wauquier,

Monsieur le Vice Président du Conseil Départemental représentant monsieur Jean-Pierre Barbier,

Mesdames et Monsieur les Députés de l’Isère,

Monsieur le Maire de Grenoble,

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes de l’Isère,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Départementaux et Municipaux,

Monsieur le Procureur Général Prés la Cour d’Appel,

Monsieur le Président National du CRIF,

Madame et Messieurs les Consuls,

Mon Général commandant la 27ème BIM,

Mesdames et Messieurs les représentants des Services de l’Etat,

Messieurs les Représentants des Cultes,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants d’associations,

Mesdames et Messieurs,

« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l’égalité de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances…*»

Vous aurez naturellement reconnu le début de l’article premier de la Constitution.

Cette conception de l’Etat n’a pratiquement pas changé depuis la Révolution de 1789, sauf peut être à l’occasion de brèves et douloureuses parenthèses historiques.

S’agissant de la place des Communautés religieuses et notamment de la Communauté juive, la réponse a été clairement donnée en 1791 par le député Stanislas de Clermont-Tonnerre :

 *« Il faut tout refuser aux juifs comme Nation (au sens de communauté) et tout accorder aux juifs comme individu. »*

Autrement dit, la République Française ne reconnaît qu’une communauté, la Communauté Nationale, dans laquelle toutes les religions doivent naturellement trouver leur place.

Les juifs en tant que tels, comme les chrétiens ou les musulmans, ont bien entendu le droit à faire valoir leurs différences dès lors que ce droit à la différence ne se traduit pas par une différence de droit ou de devoir.

Cela n’a jamais posé problème comme le rappelait le grand Rabbin de France Haïm Korsia lors d’une interview en janvier 2015 *:*

 *« Une même personne peut à la fois être membre de la Communauté juive et d’un parti, d’un club de bridge, et supporteur du PSG ou de l’OM. Cela signifie qu’en principe, personne ne peut opposer deux groupes d’individus qu’on appellerait communauté parce que nous appartenons tous à la communauté nationale. Structurée autour des valeurs républicaines, celle ci nous donne le pouvoir incroyable d’être des citoyens. Les juifs ont tout fait pour être membre de la communauté nationale…Depuis le décret du 27 septembre 1791*. »

Et il concluait par ces mots très forts : *« Les juifs sont et ont toujours été des champions de l’universel. Leur place, plus que jamais est au cœur du rêve Républicain. »*

Ce rêve républicain, Madame La Ministre, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Elus de la République, c’est vous qui l’incarnez.

Votre présence amicale et chaleureuse ici ce soir en est le témoignage.

Je tiens à remercier notre invitée d’honneur, Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, d’avoir accepté l’invitation du CRIF Grenoble Dauphiné pour sa première visite officielle dans notre ville.

Comme un symbole, pour rappeler que l’Etat de droit et de justice est le fondement de notre République.

A travers vous, Madame La Ministre, je tiens à rendre hommage à tous les fonctionnaires de l’Etat, Justice, Police, Gendarmerie mais aussi de l’Armée qui agissent chaque jour pour faire respecter cet état de droit et pour protéger la communauté Juive de cette ville.

Goethe disait que *« les juifs étaient le thermomètre du degré d’humanité de l’humanité »,* il voulait parler de l’attitude des peuples chez qui ils étaient installés, à leur égard.

Certains d’entre vous estimeront peut être que la température a un peu baissé ces derniers temps avec l’augmentation des actes et des propos antisémites.

Permettez moi Monsieur le Procureur Général, de citer un passage de votre discours prononcé lors du dîner du CRIF Marseille 2010 : *« Mais l’antisémitisme est toujours là, la bête immonde reste tapie dans l’ombre. Il affleure dans nos sociétés de confort mais aussi de doute et d’angoisse où l’autre, le différent qui n’a pas la même religion, peut devenir le nuisible, à éliminer sans désemparer, comme l’exutoire de son mal de vivre. »*

Nous devons rester toujours vigilants car l’antisémitisme puant de l’extrême droite comme celui morbide de l’islamisme radical sévissent toujours, le meurtre horrible de Sarah Halimi en est la preuve que certains refusent encore d’admettre.

Le CRIF national s’est battu pour faire reconnaître cet horrible crime comme un crime à caractère antisémite.

Je laisserai le soin à Francis Kalifat, Président National du CRIF, de vous exprimer notre combat pour la vérité.

La lutte contre les discriminations et les comportements racistes et antisémites constituent une des priorités des pouvoirs publics. Depuis Robert Badinter, le Ministère de la Justice l’a rappelé dans de nombreuses circulaires au cours de ces dernières années, demandant aux Parquets de mener une politique active et dynamique ; à cet effet, un pôle anti-discrimination a été crée dans chaque parquet à la tête duquel un magistrat référant a été désigné.

Plus récemment, Madame la Ministre, votre prédécesseur Jean-Jacques URVOAS a fait adopter par la représentation nationale la loi du 27 janvier 2017 relative à l’égalité et la citoyenneté.

Cette loi comporte plusieurs dispositions modifiant le code pénal, le code de procédures pénales et la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, qui ont pour principal objet d’améliorer la lutte contre les discriminations.

Mais aujourd’hui ce sont les nouveaux moyens de communication sur internet et les réseaux sociaux qui drainent des flots d’injures racistes, antisémites, négationnistes.

Aussi, si nous sommes satisfaits des efforts déployés par les précédents gouvernements, nous pensons qu’il est urgent de légiférer contre les discriminations dans le vaste champ du numérique.

Le 1er octobre dernier, le Premier Ministre , Monsieur Edouard Philippe a présenté ses vœux à la communauté juive à l’occasion de Roch Hashana, le nouvel an juif. Il a annoncé un nouveau plan de lutte contre l’antisémitisme pour la période 2018 /2020.

Madame La Ministre, il serait intéressant de nous en communiquer les premiers éléments au cours de cette soirée.

 Lors de la cérémonie du Vel D’hiv, le Président de la République a déclaré : « *Nous ne céderons rien à l’antisionisme, car il est la forme réinventée de l’antisémitisme. »*

Cette phrase si juste mais parfois incomprise  mérite de la pédagogie et quelques explications.

L’état d’Israël a été créé comme un état juif et le sionisme est le mouvement de libération du peuple juif sur sa terre ancestrale.

Etre antisioniste, ce n’est pas contester tel ou tel aspect de la politique de l’état d’Israël, ni être opposé à la politique de son gouvernement ; en effet, on a le droit d’être de droite ou de gauche s’agissant d’Israël seule démocratie du moyen orient.

En revanche il n’est pas possible de dénier le droit à l’existence de l’état d’Israël sans être ouvertement hostile aux juifs, surtout lorsqu’on dénie ce droit qu’à ce seul Etat au monde parce qu’il représente les aspirations du peuple juif.

Voilà le lien avec l’antisémitisme. L'antisémitisme se définit comme le racisme à l'encontre des juifs. C’est bien le cas de l’antisionisme, une hostilité marquée à la libération du seul peuple juif.

Cette forme réinventée de l’antisémitisme se matérialise aujourd’hui par les campagnes indignes de Boycott contre Israël, boycott dirigé non pas contre la politique de tel ou tel gouvernement d’Israël, je suis précis ,car il y a beaucoup de juristes dans cette assemblée, mais contre Israël.

Boycotter Israël c’est boycotter la culture et son caractère universel et rassembleur, c’est boycotter la matière grise,  l’innovation, la recherche…

Boycotter Israël c’est boycotter la nation Start up.

Boycotter  Israël c’est boycotter l’intelligence, c’est boycotter l’avenir…

 C’est surtout boycotter la paix, cette paix qui sera construite  par le rapprochement des peuples, par l’acceptation de tous les peuples de la région aussi bien le peuple palestinien que le peuple israélien.

Remarquez que les palestiniens ont des liens économiques très forts avec Israël, ils ne boycottent pas Israël, loin de là.

Le Boycott d’Israël, comme le boycott de toute autre nation d’ailleurs, est surtout illégal en droit français.

Je rappelle que l’article 225-1 du code pénal interdit les discriminations économiques  en fonction de l’appartenance à une nation, une race ou une religion.

La cour de cassation l’a rappelé clairement dans deux arrêts du 20 Octobre 2015.

 Les articles 23 et 24 de la loi sur la Presse incriminent cette discrimination dès lors qu’elle intervient sur n’importe quel support. Cela vise tous les comportements de boycott.

 Dans le cadre de la cellule de veille contre le racisme et l’antisémitisme qui fonctionne à Grenoble depuis près de 15 ans autour de Monsieur le Procureur général, nous avons signalé des faits d’appel au Boycott qui se sont déroulés en marge de la journée des Tuiles du 10 Juin dernier organisé par la Ville de Grenoble.

Je sais que le Maire de Grenoble a condamné publiquement ce type de débordement.

Il faut maintenant que la justice s’active et enquête.

Je tiens à remercier ici Monsieur Dallest Procureur général, qui a pris l’initiative le 28 Septembre dernier de demander officiellement au Procureur de Grenoble de diligenter une enquête.

Le lien entre le Boycott d’Israël et l’antisémitisme est évident . Monsieur le Procureur Général sait que le laxisme sur ce sujet conduit au sentiment d’impunité, à des comportements plus graves et aux agressions que nous connaissons en France depuis une quinzaine d’années.

Il faut donc être intraitable sur le sujet.

 Il faut laisser libre cours à la critique de la politique du gouvernement d’Israël bien entendu comme de tous les gouvernements du monde, mais la liberté d’expression dans une société démocratique comme la nôtre, est soumise à des restrictions dès lors qu’elle franchit la ligne rouge de l’antisémitisme.

 A notre sens, cette ligne rouge a été franchie à Grenoble le 10 Juin dernier et nous souhaitons que ce mal de l’antisémitisme soit combattu avec force et détermination, extirpé de partout mais surtout ici à Grenoble, ville compagnon de la Libération, ville chargée d’Histoire, ville des Justes et ville de la Résistance.

Cette parole antisémite est incarnée depuis quelques années par un pseudo-humoriste qui a fait de l’antisémitisme et de l’antisionisme son fond de commerce sur la toile et dans des salles de spectacle complices de son ignominie.

Nous avons exprimé notre indignation au Maire de Grenoble concernant un spectacle programmé fin Octobre au Summum à Grenoble.

Eric PIOLLE a pris un arrêté d’interdiction justifié par des risques de troubles à l’ordre public et confirmé par le juge des référés en première Instance.

Mais il est nécessaire d’agir en amont, c’est pourquoi nous avons demandé au Maire de Grenoble de saisir le Conseil Municipal afin de prendre un arrêté interdisant la location ou la mise à disposition, d’un équipement géré par la ville pour toute manifestation faisant intervenir une personne ou une association ayant été condamnée par les tribunaux pour propos racistes, antisémites ou xénophobes.

A notre sens, cette mesure préventive juridiquement défendable devrait s’appliquer à toutes les communes de la Métropole.

C’est Elisabeth Badinter qui disait récemment dans l’Express :

 « *Ne laissez pas les juifs mener seuls ce combat, sans quoi il est perdu d’avance… »*

Nous avons un devoir d’honneur ici, peut-être plus qu’ailleurs, et c’est avec vous tous mesdames et messieurs les leaders d’opinions, mesdames et messieurs les personnalités engagées que nous vaincrons ce mal car ce combat peut être gagné et il mérite d’être vaincu.

Je compte donc sur votre entière mobilisation à tous.

Il est étonnant de constater que dans le même pays, il se trouve des extrémistes religieux prêts à tuer et à mourir pour une religion dévoyée qui méprise nos libertés et nos droits les plus précieux tels que comportement sexuel, vie privée, liberté de conscience et d’expression…Et des citoyens qui ne lèvent pas le petit doigt pour défendre une démocratie représentative diffamée et honnie, mais à laquelle ils doivent la paix et la liberté.

Le grand chantier des années à venir, c’est l’Education.

*« Lorsque les pères s’habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maitres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce que ils ne reconnaissent plus, au dessus d’eux l’autorité de rien ni de personne, alors c’est là le début de la tyrannie.*» Platon

Dois je encore vous parler des écoles dans ces quartiers devenus des

« territoires perdus de la République » ?

Dois je encore vous parler de ces jeunes juifs qui ne peuvent plus étudier dans certains établissements et doivent s’inscrire dans des écoles juives ou catholiques ?

Certains se mobilisent et vont sur le terrain pour reconquérir cette jeunesse. Je pense notamment à Latifa Ibn Ziaten, cette femme meurtrie qui va à la rencontre des jeunes dans les collèges et les prisons.

Je pense aussi à l’Imam Azizi et au rabbin Serfaty qui, depuis plus de 10 ans parcourent les quartiers difficiles, à bord du bus de l’Amitié Judéo-Musulmane de France. Ce soir nous avons voulu leur rendre hommage, et je vous demande de leur réserver un accueil chaleureux.

La confrontation des jeunes à la douloureuse histoire des génocides du 20ème siècle, leur apprend à résister aux engrenages des extrémismes, des racismes et de l’antisémitisme.

Je tiens à saluer ici l’initiative de Grenoble Alpes Métropole, sous l’impulsion de son Président, qui a organisé un voyage mémoriel en mars dernier à Cracovie et Auschwitz-Birkenau.

A leur retour, j’ai rencontré les enseignants et les élèves du Collège Stendhal qui m’ont fait partager leur émotion, mais aussi leur détermination à combattre le mal.

La ville de Grenoble a aussi initié un travail pédagogique auprès des écoles, pour impliquer davantage les jeunes dans les cérémonies mémorielles. Ce travail s’élabore avec les enseignants, au cours d’ateliers, en collaboration avec l’équipe du Camp des Milles, qui effectue un travail remarquable.

Ces expériences doivent être multipliées et développées car il en va de l’avenir de nos enfants.

Ces dangers du populisme, de la xénophobie et du repli sur soi sont en progression constante dans toute l’Europe. Cette vieille Europe qui par une conjonction de raisons inextricables, est la partie du monde où se sont accumulés le plus grand nombre de connaissances et de progrès utilisables par toute l’humanité.

La plupart de ces connaissances puisent leur origine dans la pensée Grecque et la pensée Juive. Chacune de ces découvertes range dans la raison humaine quelque chose qui nous sauve de la bestialité de nos origines lointaines.

Nul être humain n’est étranger à cette entreprise.

 Son refus d’en être, relève de sa responsabilité individuelle.

 C’est pourquoi, s’il est vain d’attendre d’un autre ou de soi-même qu’il sauve le monde, en revanche, c’est le devoir de chacun d’entre nous de sauver l’*humanité*.

Pour terminer mon propos, je livre à votre réflexion cette citation d’Antonio GRAMSCI : « *On peut avoir le pessimisme de l’intelligence, et l’optimisme de la volonté et du cœur. »*

Je vous remercie.